



MLG/MT/2025/039

# Association Sportive THALES AVIONICS ILE DE FRANCE

Vélizy-Villacoublay le vendredi 14 novembre 2025

## Section SKI 2026



# **SOMMAIRE**

## **QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?**

### **FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES**

- 1. Les inscriptions et le règlement des activités**
- 2. Les désistements**
- 3. Les critères de priorité**
- 4. La licence carte neige**
- 5. Les assurances**
- 6. Les responsabilités**

### **DESCRIPTION DE LA SECTION**

- 1. Son fonctionnement**
- 2. Matériel et documentation**
- 3. Composition du bureau**
- 4. Programme des activités 2026**

**La vocation de la section SKI est de favoriser la pratique associative du ski alpin et des activités de glisse sur neige ou glace**

## **QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?**

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les salariés de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay (en activité, en MAD ou en retraite), ainsi que leurs ayants droits (conjointes, concubines, enfants fiscalement à charge). De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section.

Les inscriptions s'effectuent par courriel à [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

Elles ne sont prises en compte que lorsque toutes les pièces ci-dessous sont fournies :

- ⇒ Le formulaire d'inscription à la section dûment rempli sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/> (Un par adhérent).
- ⇒ Le règlement de la cotisation AS section ski par virement bancaire

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

## **FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES**

### **1. Les inscriptions et le règlement des activités**

Elles ont lieu pendant la période d'ouverture des inscriptions indiquée dans le descriptif des activités.

Les règlements peuvent s'effectuer :

- Par virement bancaire sur le compte A.S. THALES SKI :  
IBAN : FR76 1027 8060 9400 0266 8584 004      BIC : CMCIFR2A.  
Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité)
- Par carte bancaire virtuelle pour bénéficier de l'assurance de votre CB ou AMEX, nous contacter pour recevoir un lien sécurisé (avec frais supplémentaires SumUp 2.5%)

### **2. Les désistements**

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés par écrit à [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com) en remplissant le [formulaire](#) disponible sur le site de l'AS

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement le part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

### **3. Les critères de priorités**

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

- (1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
- (2) Les actifs sont prioritaires par rapport aux retraités
- (3) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
  - (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
  - (b) Activités courtes (ex : we), les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
- (4) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
- (5) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
- (6) Les extérieurs.
- (7) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

### **4. La Carte Neige**

La Licence Carte Neige qui est une adhésion annuelle à un Club affilié à la Fédération Française de Ski. Elle est valable du 15 octobre de chaque année au 14 octobre de l'année suivante.

Nous vous conseillons fortement de la souscrire

[https://ffs.fr/e-prends-ma-licence/?utm\\_source=ActiveCampaign&utm\\_medium=email&utm\\_content=Nouvelle%20saison%2C%20nouvelles%20aventures%20%21&utm\\_campaign=mr\\_Newsletter\\_de\\_la\\_FFS%20N%C2%B04\\_25%20%28Copie%29](https://ffs.fr/e-prends-ma-licence/?utm_source=ActiveCampaign&utm_medium=email&utm_content=Nouvelle%20saison%2C%20nouvelles%20aventures%20%21&utm_campaign=mr_Newsletter_de_la_FFS%20N%C2%B04_25%20%28Copie%29)

### **5. Les assurances**

[Les garanties d'assurance](#) proposées par la F.F.S. sont sur le site internet de la fédération <https://ffs.fr/>.

Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance et de prendre toutes les dispositions complémentaires que vous jugerez utiles.

### **6. Les responsabilités**

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

# DESCRIPTION DE LA SECTION

## 1. Son fonctionnement

La section organise une semaine de ski loisir et la vente des titres fédéraux

## 2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Du matériel de fartage et d'entretien des skis peut être prêté aux adhérents

## 3. Composition du bureau

Président :

**Michel LE GOAS** tel. 06 80 27 72 54 [asthales@aol.com](mailto:asthales@aol.com)

Trésorier :

**Michel TEMPREMENT** tel. 06 61 93 44 39 [michel.temprement@gmail.com](mailto:michel.temprement@gmail.com)

Secrétaire : FFS et licences :

**Frédéric GUILBERT** tel 06 84 04 52 61 [frderic.guilbert@fr.thalesgroup.com](mailto:frderic.guilbert@fr.thalesgroup.com)

## 4. Programme d'activités 2026

Activité	Période	Station Domaine	Nombre de places	Prix	Comment aires	Responsables Encadrant	Date limite d'inscription
<b>Semaine de glisse 7 jours</b>	<b>14 au 21 mars</b>	<b>Menuires Les 3 vallées</b>	<b>17</b>	<b>1255 € à 1530 €</b>	Avec moniteurs	M LE GOAS M TEMPREMENT	15-12-2025

### Le tarif des activités :

Les organisateurs calculent au mieux le prix de revient de chaque activité mais il peut arriver que le bilan fasse apparaître un dépassement. En effet, organiser 6 mois à l'avance une activité avec des inconnues sur les couts et sur le nombre de participant réel n'est pas facile à Faire  
Mais l'AS ayant, elle aussi, son budget à tenir, il est convenu que si la somme en écart est supérieure à 15€ par personne, un supplément pourra être demandé aux participants.

### La subvention :

Par suite des efforts du bureau de l'AS, une subvention est accordée par le CSE AVS Mérignac aux retraités pour la pratique sportive. Elle s'élève à 130€ en 2025.

Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant, SFENA) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayants-droits.

Pour les autres CSE nous pouvons faire des factures pour obtenir une subvention de votre CSE.



## Semaine de SKI aux Menuires

**Du 14 au 21 mars 2026**



## **Ski alpin – Piste et hors-piste – avec moniteurs**



### Tarifs estimés :

	Retraité TAV Subventionné		Non subventionné	
	<75ans	>75ans	<75ans	>75 ans
<b>Séjour + forfait RM+ moniteurs</b>	<b>1400 €</b>	<b>1125€</b>	<b>1530€</b>	<b>1255€</b>
<b>Supplément AR en tgv et navette de paris</b>		<b>133€</b>		
<b>Supplément chambre individuelle</b>		<b>238€</b>		
<b>Sejour + forfait sans moniteurs</b>	<b>972 €</b>	<b>697€</b>	<b>1102€</b>	<b>827€</b>

- L'hébergement **en demi-pension** et chambres de 2 au Belambra Neige et Ciel des Menuires 1850 [Club de vacances Les Menuires Neige et Ciel Hiver - Belambra Clubs](#) les déjeuners se prennent avec les moniteurs le midi sur les pistes dans des restau d'altitude.
- Les forfaits remontés mécaniques [3 VALLEES](#) de **6 jours** du dimanche au vendredi inclus
- L'encadrement de ski **5 jours** du lundi au vendredi inclus assuré par des moniteurs diplômés. En fonction du nombre de personnes intéressées nous partons sur 2 groupes de 6 : un ski hors-piste et un ski piste avec possibilité de hors-piste.

Autres entités Thales ou extérieurs : Possibilité de faire une facture pour que votre CSE vous subventionne  
Retraités Thales Avionics Vélizy/Meudon possibilité de subvention du CSE AVS Bdx de 130€

Accompagnateurs ou autres cas particuliers nous contacter, possibilité sans encadrement ESF et séjour seul

Un acompte de 250€ devra être réglé à l'inscription puis règlement en plusieurs fois par virement ou CB virtuelle (avec des frais sumup)

En cas d'annulation ou de modification, les remboursements ne pourront pas dépasser les sommes récupérées auprès de nos prestataires.

Pour éviter tout problème, il est conseillé de s'assurer individuellement en cas d'accident, soit au travers de sa carte de crédit ou autre, soit un prenant une licence carte neige avec l'assurance que nous pouvons vous délivrer



### Responsables :

Michel Le Goas Tel 06 80 27 72 54 Michel Temprement Tel 06 61 93 44 39 Frederic Guilbert tel 06 84 04 52 61 Contact : asthales@aol.com